

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 mars 2014 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le treize mars deux mille quatorze à la Mairie à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Noël GUESNIER, Maire,

Etaient présents : GUESNIER – MARQUETTE – LAMORT – BOILET – CHEMELLO – DEMEILLIEZ – LUU VAN DONG – GAMBIER – MALEK – BARON – MINIGGIO – DESMOULIN – BERGONT – REBOTIER – BAILLON – BRIOT – BROZYNA – MIGNARD – BATAILLE – HARNY – LAMARCHE – FONTAINE - PILLOT

Etaient absents représentés : M. DHOURY (pouvoir à Mme BATAILLE) – Mme MAUREY (pouvoir à M. DEMEILLIEZ)

Etaient absents excusés : M.THOREL – Mme HUTIN

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint :

Conseillers sont présents, 23

Conseillers sont représentés, 2

Conseillers sont absents 2

Approbation du compte rendu du 25 février 2014 à l'unanimité.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élue secrétaire de séance Mme MALEK

ORDRE DU JOUR :

1. Tarifs 2014
2. Indemnité gardiennage Eglise
3. Compte Administratif 2013
4. Compte de Gestion 2013
5. Restes à réaliser 2013
6. Affectation des résultats
7. Budget Primitif 2014
8. Vote des taxes
9. Vidéosurveillance, lancement de l'appel d'offres

1) Tarifs 2014

Présentation de M. GUESNIER

Faibles augmentations arrondies afin d'éviter les centimes

<u>prestations</u>	2010	2011	2012	2013	2014
	€	€	€	€	€
<u>Dépenses</u>					
Fournitures scolaires	40.00	40.00	40.00	41.00	41.00
Allocation scolaire	35.00	36.00	37.00	38.00	39.00
<u>Allocation activités culturelles</u>					
séjour de 3 à 7 jours	46.00	47.00	48.00	49.00	50.00
séjour supérieur à 7 jours	76.00	79.00	81.00	83.00	85.00
Asso qui participent à l'Eté des jeunes	6.50	6.60	6.80	7.00	7.00
Bons naissances	17.00	17.00	17.50	17.50	18.00
Vacations funéraires	22.00	23.00	25.00	25.00	25.00
Allocations stagiaires (+ 3 semaines)	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00

<u>Recettes</u>					
Eté des jeunes	6.25	6.40	6.60	6.80	7.00
<u>Concessions cimetières</u>					
caveau provisoire	2.00	2.50	2.50	2.60	2.70
concession trentenaire	139.38	144.00	150.00	153.00	155.00
concession cinquantenaire	187.86	192.00	198.00	201.00	205.00
concession cinquantenaire double	363.60	372.00	384.00	393.00	400.00
case trentenaire columbarium 2 urnes	1036.26	1056.00	1089.00	1110.00	1130.00
case trentenaire columbarium 3 urnes	1363.50	1392.00	1434.00	1464.00	1495.00
case cinquantenaire au columbarium 1 urne	972.63	992.00	1023.00	1044.00	1065.00
case cinquantenaire au columbarium 2 urnes	1405.92	1434.00	1479.00	1509.00	1540.00
case cinquantenaire au columbarium 3 urnes	1621.05	1653.00	1704.00	1740.00	1775.00
Carré des enfants (jusqu'à 3 ans) concession trentenaire			70.00	72.00	75.00
concession cinquantenaire			90.00	93.00	95.00
<u>Location de salle</u>					
Cosaciens					
Salle polyvalente vin d'honneur	113.00	115.00	118.00	120.00	122.00
Salle polyvalente 1 jour	328.00	335.00	345.00	352.00	355.00
Salle polyvalente 2 jours	522.00	532.00	548.00	560.00	570.00
location tables rondes	5.20	5.30	5.30	5.30	5.50
location nappes	3.10	3.20	3.20	3.20	3.50
Salle Brunerie vin d'honneur	154.00	157.00	162.00	165.00	168.00
Extérieurs					
Salle polyvalente vin d'honneur	167.00	170.00	175.00	178.00	180.00
Salle polyvalente 1 jour	565.00	576.00	593.00	605.00	615.00
Salle polyvalente 2 jours	862.00	880.00	906.00	925.00	940.00
location tables rondes	5.20	5.30	5.30	5.30	5.50
location nappes	3.10	3.20	3.20	3.20	3.50
<u>Location matériel</u>					
Cosaciens					
tables	1.55	1.60	1.65	1.70	1.75
chaises	0.55	0.60	0.62	0.65	0.70
bancs	1.05	1.10	1.15	1.20	1.30
location petits barnums (3x3) uniquement pour les mariages + caution de 56€	53.00	54.00	56.00	56.00	60.00

Extérieurs (TIGRE)					
tables	1.55	1.60	1.65	1.70	1.75
location tables rondes	5.20	5.30	5.30	5.30	5.50
chaises	0.55	0.60	0.62	0.65	0.70
bancs	1.05	1.10	1.15	1.20	1.30
location petits barnums (3x3) caution de 56 €	53.00	54.00	56.00	56.00	60.00
location barnum 12x5 caution					80.00
location barnum 12x6 caution					80.00
location barnum 15x5 caution					100.00
location barnum 8x5 caution					80.00
location barnums 4x4 caution					70.00
<u>Médiathèque</u>					
cotisation vidéo	11.00	11.20	11.50	12.00	12.00
cotisation livres, CD, CDROM enfants	1.05	1.08	1.15	1.20	1.20
cotisation livres, CD, CDROM adultes	4.20	4.30	4.40	4.50	4.50
pénalité de retard	2.00	2.05	2.10	2.20	2.20
droit accès à Internet	6.20	6.30	6.50	6.70	6.70
cotisation globale	16.50	16.80	17.30	18.00	18.00
impression multimédia couleur	0.52	0.53	0.55	0.60	0.60
impression multimédia noir et blanc	0.21	0.22	0.25	0.30	0.30
<u>Restauration scolaire selon quotient familial au 01/09/2011</u>					
tarif B 1er enfant	1.50	1.55	1.60	1.65	1.70
tarif B à partir du 2ème enfant	1.00	1.05	1.10	1.15	1.20
tarif C 1er enfant	2.30	2.35	2.40	2.45	2.50
tarif C à partir du 2ème enfant	1.40	1.45	1.50	1.55	1.60
tarif D 1er enfant	3.00	3.10	3.20	3.30	3.40
tarif D à partir du 2ème enfant	2.00	2.05	2.10	2.15	2.20
tarif E 1er enfant	3.75	3.85	3.95	4.05	4.15
tarif E à partir du 2ème enfant	2.90	3.00	3.10	3.20	3.30
tarif F 1er enfant	4.60	4.70	4.85	4.95	5.05
tarif F à partir du 2ème enfant	3.75	3.85	3.95	4.05	4.15
tarif enfants extérieurs	6.00	6.10	6.30	6.45	6.60
tarif extérieurs à partir du 2ème enfant	4.00	4.10	4.20	4.30	4.40

Tarifs des boissons et repas					
Eau	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60
Coca	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20
Orangina	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20
Perrier	1.20	1.20	1.20	1.20	1.20
Café	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Bière pression	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50
Champagne	17.00	17.00	17.00	17.00	17.00
Crémant			10.00	10.00	10.00
Bouteille de vin	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Verre de vin				1.00	1.00
Plateau Repas	12.00	12.00	12.00	12.00	12.00
Repas				16.00	16.00
Repas bavarois	10.00	10.20	10.50	11.00	11.00
Repas bavarois enfant	-	5.10	5.25	5.25	5.25
Frites	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50
Frites chipolata Merguez	3.00	3.00	3.00	3.00	3.00
frites knackies	-	-	2.50	2.50	2.50
Frites andouillette	4.00	4.00	4.00	5.00	5.00
Sandwich	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Américain	4.00	4.00	4.00	4.00	4.00
crêpe	-	-	1.00	1.00	1.00
Pâtisserie maison	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50
Pâtisserie				2.00	2.00
Droit de place brocante prix du mètre linéaire	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50
fête foraine le m linéaire	2.00	2.05	2.10	2.10	2.10
manège circulaire forfait	51.00	52.00	54.00	54.00	54.00
manège autre forfait	51.00	52.00	54.00	54.00	54.00
branchements (eau électricité) forfait semaine	51.00	52.00	55.00	55.00	55.00
camion restauration l'heure	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
cirque moins de 20m de diamètre	101.00	105.00	110.00	110.00	110.00
cirque 20m de diamètre et plus	222.00	226.00	233.00	233.00	233.00
gens du voyage	41.00	42.00	43.00	44.00	44.00
caution pour respect du terrain	152.00	155.00	160.00	160.00	160.00
Aire d'accueil des campings cars	-	7.00	7.20	7.50	7.50

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2014 proposés.

Monsieur GUESNIER précise qu'en ce qui concerne le matériel pour le pôle événementiel LE TIGRE, il sera nécessaire de préciser prêt ou location, il sera intelligent de faire un partenariat plutôt que de louer systématiquement.

Pour les barnums la caution demandée sera de la valeur à neuf.

2) Gardiennage Eglise

En référence aux circulaires n° NOR INT A 87 00006/C du 8 janvier 1987 et n°NOR/ICT/D/11/21246C du 29 juillet 2011, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

L'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2014 du montant fixé en 2013. En conséquence celle-ci reste fixée à 474,22€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser cette indemnité à la communauté des Filles de Notre Dame du Sacré Cœur à Choisy-au-Bac qui effectue le gardiennage de l'église.

Mme BRIOT précise que la maison occupée par la communauté des Filles de Notre Dame du Sacré Cœur est à vendre.

M. GUESNIER a reçu un jeune couple intéressé pour se porter acquéreur.

3) Compte administratif 2013

Monsieur GUESNIER appelle M. BARON à présider, à noter que c'est le dernier Conseil de M. BARON après 7 mandats.

Présentation de M. MARQUETTE.

Déjà évoqué lors du Conseil Municipal du 25 février dernier, le Compte Administratif 2013 a été présenté en Commission Finances du mardi 11 mars 2014 et n'a pas soulevé de remarques particulières.

La section de fonctionnement présente les chiffres suivants, arrondis à l'euro, Total des dépenses 3 368 290 €, total recettes 3 897 703 €, soit un excédent de fonctionnement de 519 413 €, sachant qu'il y a l'excédent antérieur reporté de 270 329 € soit un excédent sur l'exercice 2013 de 249 084 €.

En ce qui concerne l'investissement le total des dépenses est de 808 973 € et pour les recettes un total de 679 779 €, ce qui constitue un déficit d'investissement de 129 194 €. Ce déficit résulte de l'encaissement différé des subventions attendues et des travaux en cours, donc non terminés, de la restauration de l'église.

Par suite, l'exercice 2013 se termine sur un excédent global de clôture de 390 218 €.

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle Article	2013 BP + DM	REALISE
20 - 23	Total des opérations d'équipement	1 008 259.68 €	595 805.54 €
16	Remboursements d'emprunts	246 667.00 €	213 168.14 €
	TOTAL	1 254 926.68 €	808 973.68 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
		2013 BP + DM	REALISE

001	Solde exécution reporté	415 643.37 €	415 643.37
13	Subventions d'équipement	334 037.72 €	62 261.95 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	140 615.90 €	138 935.29 €
021	Virement de la section de fonctionnement	300 909.50 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	63 720.19 €	62 938.42 €
	TOTAL	1 254 926.68 €	679 779.03 €

Résultat
Déficit 129 194.65 €

Pour le fonctionnement, voir la colonne « réalisé 2013 » du tableau présenté au point n°7.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote et arrête les résultats définitifs de l'exercice 2013.

4) Compte de Gestion 2013

Présentation de M. MARQUETTE

Le Compte de gestion établi par la Trésorerie est en tout point conforme avec le Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mot de Monsieur BARON, qui est très ému pour son dernier Conseil Municipal, qui est à l'origine du blason de la commune, et qui gardera le meilleur souvenir de chacun des membres du Conseil Municipal.

Monsieur GUESNIER reprend la présidence du Conseil Municipal sous l'émotion, tous les membres du Conseil Municipal se lèvent et applaudissent Monsieur BARON.

Monsieur GUESNIER remercie Monsieur MARQUETTE pour le travail exceptionnel qu'il a abattu durant ces dernières années.

M. MARQUETTE répond qu'il n'a fait que son devoir, et avec facilité dans le mesure où autour de lui il a trouvé des gens qui ont toujours fait preuve de bon sens, d'amour de l'intérêt général, et souligne le travail fait en commission finances, notamment avec les représentants de l'opposition, Monsieur DESMOULIN et Madame REBOTIER.

5) Restes à réaliser 2013

Présentation de Monsieur MARQUETTE

DEPENSES			RECETTES	
RESTES A REALISER				
ARTICLE	PROGRAMME / DETAIL	Prévu	PROGRAMME / DETAIL	Prévu
	EGLISE	352 003.14	EGLISE	207 101.05
68	Tranche 1	188 451.13	Subv C. Reg eglise	104 343.05
68	Tranche 2a	163 552.01	Conseil Général église	102 758.00
40	VOIRIE	22 387.00	VOIRIE	32 424.72
2151	Ralentisseurs PMR	22 387.00	Rés. Parl. EP	16 722.50

101	MAIRIE	3 800.00	DETR Surbaissés	15 702.22
102	SERVICE TECHNIQUE	4 000.00		
740	BATIMENTS	22 389.42	BATIMENTS	
	ALGECOS	16 934.42	CG solde EIG	32 250.00
115	Porte Gymnase	5 455.00		
2188	DIVERS	2 800.00		
TOTAL RAR		407 379.56	TOTAL RAR	271 775.77

Il s'agit essentiellement des travaux de l'église en dépenses et des subventions en recettes.

Cette situation d'écart entre dépenses et recettes donne un besoin de financement de 135 604 € qu'il conviendra de combler par l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les restes à réaliser présentés ci-dessus.

6) Affectation du résultat

Présentation de Monsieur MARQUETTE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Noël GUESNIER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 519 413.17 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	25
VOTES : Contre	0
Pour	25

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	249 083.49 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	270 329.68 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	519 413.17 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	129 194.65 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	135 603.79 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	264 798.44 €
AFFECTATION = C = G + H	519 413.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	264 798.44 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	254 614.73 €

7) Budget Primitif 2014

Présentation de M. MARQUETTE

Le Budget pour cette année se situe une nouvelle fois dans un contexte difficile marqué par :

- Une crise économique dont on ne sort pas
- Des ressources des ménages qui régressent avec de surcroît l'épée de Damoclès du chômage
- Des charges nouvelles pour les communes avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- Des ressources financières en baisse pour les collectivités territoriales, qui induisent la poursuite d'une politique de rigueur devenue le « leitmotiv » de votre équipe municipale.

Ainsi nos dotations et participations (chapitre 74 des recettes de fonctionnement) sont-elles tombées De 656 k€ en 2011, à 565 k€ en 2012, et à 554 k€ en 2013. Nous prévoyons 544 k€ au BP 2014 mais...

Le budget dont nous parlons ce soir sera bien entendu mis en œuvre ou bien, le cas échéant, amendé par l'équipe municipale qui sera aux affaires à partir du 23 mars ; Mais nous vous le proposons ce soir car il est nécessaire que notre commune ne connaisse pas de rupture dans son développement et que le travail puisse continuer en tout état de cause.

Il nous faut continuer la restauration de l'église, ce qui mobilise beaucoup de notre capacité financière. C'est d'ailleurs l'occasion pour la municipalité de remercier les généreux donateurs et mécènes qui nous soutiennent dans ce lourd engagement.

Mais la charge de ce chantier ne doit pas pour autant paralyser les autres impératifs budgétaires tout en conservant les ressources nécessaires pour assurer l'avenir et constituer une réserve de précaution pour pallier l'imprévu.

Je vous invite à examiner la proposition qui vous est faite à travers les documents fournis.

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libelle	BP 2013 + DM	REALISE 2013	PROPOSE 2014
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 221 907.00 €	1 221 850.29 €	1 269 307.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 850 000.00 €	1 776 335.97 €	1 850 000.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	28 357.72 €	0.00 €	0.00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	267 456.00 €	206 694.43 €	234 800.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	111 000.00 €	97 009.27 €	103 600.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 400.00 €	3 462.00 €	3 295.00 €
023	Virement section investissement	325 909.50 €		397 230.00 €
042	operations d'ordre	63 720.19 €	62 938.42 €	65 000.00 €
	TOTAL	3 876 750.41 €	3 368 290.38 €	3 923 232.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP 2013 + DM	REALISE 2013	PROPOSE 2014
002	Excédent antérieur reporté	270 329.68 €	270 329.68 €	254 614.00 €
013	Atténuation de charges	41 000.00 €	51 829.98 €	80 000.00 €
70	Produits des services	197 400.00 €	193 281.71 €	204 130.00 €
73	Impôts et taxes	2 746 711.73 €	2 747 578.37 €	2 764 725.00 €
74	Dotations et participations	530 809.00 €	553 768.66 €	544 856.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	75 500.00 €	62 573.13 €	63 400.00 €
77	Produits exceptionnels	15 000.00 €	8 342.02 €	11 507.00 €
	TOTAL	3 876 750.41 €	3 887 703.55 €	3 923 232.00 €

BP 2014 INVESTISSEMENT

16	EMPRUNTS	222 065.00	FCTVA	92 000.00
	MAIRIE	87 700.00	TLE	9 000.00
2313	TOITURE	75 000.00	Affectation résultat	264 799.00
2135	FENETRES ETAGE	8 800.00		
2135	CHAUFFAGE ARCHIVES	3 900.00	Virement du fct	397 230.00
102	SERVICE TECHNIQUE	13 075.00	Amortissements	65 000.00
21571	CHASSIS KUBOTA	2 500.00		
21578	MATERIEL	6 575.00		
21578	MATERIEL EMPLOI AVENIR	4 000.00		
2158	STADE RADIATEURS	4 000.00		
2135	CLSH CUISINE	2 500.00		
	ECOLES	42 795.00		
2135	FENETRES ECOLE MOUREZ	36 900.00		
2184	MEUBLES MAT LINIERES	3 000.00		
2184	MOBILIER MAT CENTRE	2 070.00		
2184	ELEMENTAIRE CENTRE	425.00		
2184	ELEMENTAIRE LINIERES	400.00		
2188	SECHE-MAINS SP+ECOLES	4 000.00		
	EGLISE	22 458.00		
2135	ESCALIER + CHAPE	18 000.00		
2135	ESTRADE + CHEMIN DE CROIX	4 458.00		
	CIMETIERE	22 000.00		
2116	COLOMBARIUM	12 000.00		
2116	CREATION ALLEE ACCES HANDICAPE	10 000.00		
2188	MATERIEL SPORT	3 443.00		
2151	VOIRIE	243 485.00		
	VIDEOPROTECTION 1ERE TRANCHE	60 000.00		
	PARKING JACQUES BREL	43 100.00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	40 000.00		
	ENFOUISSEMENT RESEAUX FOCH/ORFEVRES	40 000.00		
	REORGANISATION VOIRIE COMMUNALE	20 000.00		
	PANNEAUX LUMINEUX	15 000.00		
	MOBILIER URBAIN CENTRE BOURG	10 000.00		
	ABRIBUS	6 085.00		

	VITRINES EXTERIEURES	4 000.00		
	TABLES + PING PONG	3 300.00		
	BANCS	2 000.00		
2188	DECOS NOEL	800.00		
2188	SONO PORTABLE	400.00		
2184	MOBILIER RYTHMES SCOLAIRES	3 000.00		
2188	DIVERS	20 704.21		
TOTAL BP		692 425.21		TOTAL BP 828 029.00
TOTAL		1 099 804.77		TOTAL 1 099 804.77

Intervention de Monsieur DESMOULIN : Merci à M. MARQUETTE pour cette présentation. Des choses ont été dites dans le passé, mais elles continuent cette année, car il y a une double contrainte. La première c'est la réfection de l'église, qui nous engage sur un certain nombre d'années. La seconde c'est la période actuelle avec la diminution des dotations et des aides de l'Etat. Le gouvernement devant économiser 50 milliards d'€, jusqu'à présent l'état prenait sur ses budgets, mais cela commence pour les collectivités locales, et d'autant plus pour les communes qui sont le dernier échelon. Nous aurons moins de subventions des départements et des régions. Le danger est de laisser partir nos compétences plus facilement vers l'intercommunalité, voire trop facilement car les intercos seront-elles aussi confrontées aux mêmes difficultés. Les marges de manœuvre qui nous restent sont étroites. Et cela engagera de sérieuses réflexions pour la prochaine équipe communale.

Réponse de Monsieur GUESNIER : En période électorale, d'accord, mais il ne faut pas que cela s'arrête. Certes la période est morose mais nous avons des entreprises solides, des projets importants (canal seine-nord), effectivement il ne faut pas tout abandonner à l'ARC mais nous aurons aussi la possibilité de faire des économies d'échelles, mais il faut que cela soit fait intelligemment.

Monsieur MARQUETTE : L'évolution du taux des bases d'imposition est minime pour la commune, l'augmentation du taux des bases ne constitue pas une augmentation mais une compensation de l'érosion monétaire de 2013. Pour le principe on ne fera pas 0% mais 0.10%

Monsieur DESMOULIN est d'accord avec la décision des taux eu égard aux difficultés actuelles. Il faut prendre conscience que les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement en France. L'austérité imposée est la pire des choses sur l'activité économique et pour l'emploi.

Monsieur GUESNIER : Il faut être vigilant sur les taux de nos emprunts, aujourd'hui l'économie américaine est en train de se relever, l'équipe suivante devra être vigilante sur ce sujet.

Monsieur MARQUETTE : La commune est concernée par un emprunt à taux variable qu'il faudra passer à taux fixe vraisemblablement assez rapidement. Actuellement le taux fixe est à 2.60 %, contre 4.40 % à l'origine du prêt. Il faut donc surveiller la hausse du taux fixe de près afin de passer au taux fixe très prochainement. Cela fait 4 ans que cet emprunt est fait, nous avons économisé environ 70 000 €. La vigilance est de mise, il ne s'agit pas spéculer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (M. BARON – M. DESMOULIN – Mme MINIGGIO) vote le Budget Primitif 2014 proposé.

8) Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les taux des taxes pour l'année 2014

Taux de référence 2013		Taux votés 2014	
Taxe d'habitation	10,24	Taxe d'habitation	10,25
Taxe foncière (bâti)	18,34	Taxe foncière (bâti)	18,36
Taxe foncière (non bâti)	39,53	Taxe foncière (non bâti)	39,57

9) Appel d'offre vidéosurveillance

Monsieur le Maire vous propose dans le cadre de la protection des biens et des personnes,

Considérant l'augmentation du nombre de méfaits que nos administrés ont subi ces derniers temps,

Considérant que la Commune de Choisy-au-Bac fait maintenant partie des communes à risques auprès de la Gendarmerie de CHOISY AU BAC,

Considérant la volonté de nos administrés de mettre en place la procédure « Voisins vigilants », en complément de ce système de participation citoyenne, il conviendrait de prévoir l'installation d'un système de vidéosurveillance sur l'ensemble de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à demander des devis estimatifs et à lancer une procédure de mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée pour la fourniture et l'entretien du matériel nécessaire à l'installation de la vidéosurveillance et de signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette affaire.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, si nécessaire les services partagés de l'ARC pour la réalisation de ce dossier.

Les propositions seront présentées lors d'une prochaine réunion de la commission d'appel d'offre puis au conseil municipal afin de déterminer le choix du ou des prestataires pour la fourniture et l'entretien du matériel de vidéosurveillance.

Monsieur GUESNIER : Inauguration du CSI : Centre de Supervision Intercommunal, il est situé sur les hauts de Margny et sera opérationnel d'ici 5 à 6 mois.

Ce dimanche il y eu l'incendie d'un véhicule, dont nous ne connaissons pas les causes mais il convient de faire vite pour que la première phase des travaux de vidéosurveillance débute.

Monsieur le Maire fait le point sur la subvention demandée par la commune.

Intervention de Monsieur DESMOULIN : Pas d'avis définitif sur l'efficacité de la vidéosurveillance, il faudra voir ce que cela donne à l'usage.

Monsieur GUESNIER : Il est vrai que ce n'est pas la panacée, mais des faits d'incivilité sont remontés très vite. Le problème c'est le suivi de la vidéo, un malfrat même cagoulé sera pris en compte par ce dispositif.

Monsieur GUESNIER remercie l'équipe municipale pour ces 6 années à servir les cosaciens, avec des oppositions constructives, bravo à tout le monde, les cosaciens peuvent être fiers de tous.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H50